

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : ☐ C ☐ LR ☒ IT		Date de publication : 27/11/2025
Numéro de l'instruction : IT-2025-214		
Expérimentation de l'ouverture de la PS Vacances aux structures d'accompagnement		
Résumé : Dans le cadre de la COG 2023-2027, la branche Famille prévoit d'augmenter le nombre de familles bénéficiant d'aides au départ aux vacances. Outre les aides financières directes attribuées par les Caf, la branche finance également la prestation de service « Vacances », versée aux structures qui assurent un accompagnement attentionné des familles. Deux axes de consolidation de cette prestation sont proposés : le volet 1 repose sur un nouvel appel à candidature auprès des structures avec une revalorisation du financement, et le second visant à expérimenter l'ouverture de la prestation à des porteurs de projet vacances capables de soutenir les familles ayant des besoins spécifiques en amont, pendant et au retour de leur séjour. La présente instruction a pour objet de détailler ce volet 2 et de lancer un appel à candidatures auprès des Caf souhaitant conduire cette expérimentation sur les années 2026 et 2027.		
Emetteur : Direction : Direction des politiques familiales et sociales Département / pôle : Département Politiques d'action sociale (DPAS) / Pôle Enfance, jeunesse, parentalité	A l'attention de : Mesdames et Messieurs les Directeurs Mesdames et Messieurs les Directeurs comptables et financiers des Caf Mesdames et Messieurs les Responsables des Centres de Ressources	
Référents à contacter :	Informé(s) : [Informé(s)]	
Organismes destinataires : ☒ Caf ☒ Caisses multibranches ☐ Centre de Ressources ☐ Autres ☐ Caf pivots ☐ Caf adhérentes		
Champ d'application : ☒ Métropole ☒ DOM ☐ Mayotte		
Processus de rattachement : M5 - Accompagner, maintenir et développer l'activité des partenaires d'action sociale		
Diffusion : ☒ Diffusion réseau ☒ Diffusion caf.fr ☒ Communicable loi CADA		
Texte(s) de référence : ☐ LC 2021-015		Documents abrogés ou modifiés :
Action(s) à réaliser & échéances : ☐ Candidature via la fiche de candidature avant le 19 décembre 2025 ☒ Pour application ☐ Pour recommandation ☐ Pour information		
Mots-clés : Prestation de Service (PS) Vacances, expérimentation.	Nombre de page(s) : 7 Nombre et liste des annexes : ☐ Annexe 1 : Fiche de candidature ☐ Annexe 2 : Charte de la laïcité	
Date de publication : 27/11/2025		
Applicable à compter du : 27/11/2025		
Applicable jusqu'au : « sans limitation de durée »		



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les vacances familiales représentent un levier essentiel pour favoriser le bien-être, les liens familiaux et sociaux et l'épanouissement des familles, en particulier pour les familles en situation de fragilité et de vulnérabilité.

Elles offrent un temps de répit, de partage et de découverte, permettant aux parents et aux enfants de se retrouver dans un cadre apaisant, loin des contraintes du quotidien. Au-delà du simple moment de détente, ces séjours contribuent à renforcer les liens familiaux, à développer l'autonomie et à favoriser l'inclusion sociale. En facilitant l'accès aux vacances pour tous, notamment grâce à des dispositifs adaptés, les vacances familles participent activement à la lutte contre les inégalités et à la construction d'une société plus solidaire.

La branche Famille considère de longue date les vacances comme un temps essentiel de partage familial, de développement personnel et de cohésion sociale. Elle souligne régulièrement l'importance des aides aux vacances dans sa stratégie de soutien aux familles, à travers notamment la mobilisation des dispositifs vacances et le soutien des partenaires nationaux et locaux mobilisés sur ce sujet.

Dans un contexte où près de 40% des Français ne partent pas en vacances (Credoc 2024), les coûts de transport, de l'hébergement et des activités restent un frein majeur. Les Caf se mobilisent et consacrent 86,7M€ en 2024 en aide aux vacances permettant de réduire le reste à charge financier pour les familles.

La COG 2023-2027 fixe l'objectif ambitieux d'augmenter de 2,7% par an le nombre de familles bénéficiaires des aides au départ en vacances. La réalisation de cet objectif s'appuie sur deux leviers : les aides financières directes attribuées aux familles par les Caf (au travers de la mission nationale VACAF ou de dispositions locales) et le financement de l'accompagnement des familles dans le cadre de la prestation de service « Vacances ». La PS « Vacances » permet d'agir sur l'accompagnement du projet vacances avant et pendant le séjour, en complément des aides financières, afin de lever les freins organisationnels et à la réussite des séjours vacances pour les familles

Le bilan 2022-2024 de la prestation de service vacances met notamment en évidence le besoin de soutenir son déploiement en renforçant la communication à destination des Caf, pour une meilleure mise en œuvre sur l'ensemble du territoire, et en adaptant les offres de services complémentaires, pour mieux correspondre aux besoins des familles au cours de leurs séjours vacances.

En s'appuyant sur ces éléments, le Conseil d'Administration de la CNAF a validé, lors de sa séance du 7 octobre 2025 de consolider la prestation de service au travers deux volets :

- **Volet 1 :** Réviser le financement de l'offre socle et des offres de service complémentaires proposées aux familles durant le séjour afin de renforcer l'attractivité de la prestation de service pour les structures vacances (évolution du financement en forfait familles des offres : transfert aller-retour gare - lieu de séjour, activités extérieures, répit handicap). L'objectif est d'augmenter le nombre de structures labellisées.
- **Volet 2 :** Expérimenter l'ouverture de la « PS Vacances » à des porteurs de projet vacances afin d'accompagner les familles de bout en bout (préparation avec les familles, présence pendant le séjour, suivi au retour, évaluation des bénéfices du séjour).

L'objectif est de favoriser le départ des familles les plus fragilisées par un soutien personnalisé, avec une attention particulière aux familles confrontées au handicap et aux familles monoparentales.

Le volet 2 de la PS « Vacances » constitue l'expérimentation proposée au travers de cette instruction technique. Elle permettra d'ouvrir la PS Vacances à de nouveaux acteurs qui accompagnent les familles vulnérables ou fragilisées par un événement de vie, sur un projet vacances (hors structures vacances).

2. OBJECTIFS DE L'EXPÉRIMENTATION

L'accompagnement des familles, notamment celles en grandes difficultés sociales, en amont et en aval des séjours, est très largement assuré par des travailleurs sociaux (Caf, Départements, CCAS par exemple), des référents familles de centres sociaux, ou d'autres structures, le plus souvent associatives.

Cet accompagnement, pleinement inscrit dans leurs missions, permet de travailler avec les familles sur différents leviers : la relation enfant – parent, la levée des freins à la mobilité (qu'ils soient psychologiques, logistiques et/ou financiers), le développement de la confiance en soi, la redynamisation personnelle, l'amélioration de l'image de soi ou encore le renforcement du dialogue intrafamilial. Autant d'éléments qui peuvent être développés ou consolidés en s'appuyant sur un projet de départ en vacances.

Lorsque les séjours vacances ont lieu dans une structure vacances labellisée Ps vacances, ces intervenants suspendent leur accompagnement en passant le relais à ces structures.

L'expérimentation du volet 2 de la PS vacances sur la période 2026-2027 vise à ouvrir la possibilité pour de nouveaux porteurs de projet d'assurer l'accompagnement « de bout en bout » de familles fragilisées, avec la possibilité de mobiliser le référent vacances de la famille pendant le séjour.

Cette nouvelle modalité de soutien vise à :

- Augmenter le nombre de départ en vacances des familles fragilisées, en particulier les familles confrontées au handicap ou en situation de monoparentalité ;
- Développer la qualité de l'accompagnement et du suivi des familles dans le cadre de leur projet vacances, en amont, pendant et après le séjour ;
- Développer le réinvestissement des bénéfices du séjour pour les familles dans le cadre de leur accompagnement.

Les éléments de cadrage de cette expérimentation pilotée par la branche Famille prévoient :

- Un accompagnement global des familles :
 - Un accompagnement des familles en amont du séjour dans le cadre de la co-construction du séjour de vacances – choix de la destination, organisation financière et logistique, levée des freins...

- Un accompagnement sur place, pendant le séjour, dans la perspective de poursuivre et renforcer le travail d'autonomisation des familles, le soutien à la parentalité, le répit ;
- Un bilan du bénéfice du séjour ;
- L'organisation, avec les familles, de séjours accessibles financièrement au regard de la situation socio-économique des familles, avec des modalités pour favoriser le répit ;
- Des séjours en France métropolitaine et dans les territoires d'outre-mer pour les ressortissants de ces territoires ;
- L'accompagnement de la ou des familles par un référent vacances familles sur place durant le séjour ;
- Une offre de service s'appuyant sur des porteurs de projets inscrits dans les territoires et au contact des familles ;
- Une offre de service respectant l'ensemble des principes posés par la Charte de la laïcité en application de la circulaire 2017-006.

Le financement global mobilisé pour cette expérimentation est de 150 000 euros par an, pour les années 2026 et 2027 et devrait permettre d'accompagner entre 250 à 300 départs familiaux supplémentaires.

Un bilan sera présenté à la Commission d'action sociale de la Cnaf à l'issue de l'expérimentation pour envisager le cas échéant la pérennisation des conventionnements et la généralisation.

Détail du financement alloué au porteur d'un projet vacances (identiques à ceux du volet 1 de la Ps vacances) :

- **Forfait socle** : 150 € par famille accompagnée
- **Forfaits complémentaires optionnels*** :
 - Forfait acheminement « transfert / acheminement » : cette offre complémentaire s'adresse aux familles non véhiculées. Financement mobilisable : 50 € par famille.
 - Forfait activité extérieure : cette offre complémentaire consiste à proposer et organiser pour la famille une activité en dehors de l'établissement. Financement mobilisable : 70 € par famille.
 - Forfait répit handicap : Cette offre complémentaire consiste à proposer des temps de répit spécifiques pour les familles dont un ou plusieurs membres sont en situation de handicap. L'offre peut être assurée par la structure assurant l'accompagnement ou faire l'objet d'une facturation à la structure vacances ou à un prestataire qualifié. Financement mobilisable : 300 euros par personne porteuse de handicap.

Le tableau ci-dessous récapitule les financements forfaitaires proposés :

	Objet	Forfaits 2026 – 2027
Financement socle	Accompagnement des familles en amont et pendant le séjour	150 € / famille / séjour
Offre de services complémentaires proposée à la famille pendant son séjour	Acheminement aller-retour gare/lieu de vacances	50 € / famille/ séjour
	Activité / sortie extérieure	70 € / famille / séjour
	Répit handicap	300 € / personne en situation de handicap/ séjour

3. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'EXPÉRIMENTATION

Les Caf sélectionnées s'engagent à participer tout au long de l'expérimentation au groupe de travail national, qui pilote la démarche d'expérimentation.

Le projet doit être porté de manière partenariale sur le territoire, avec une réelle capacité de la Caf à impulser la dynamique auprès des structures d'accompagnement des familles et des travailleurs sociaux Caf, et des structures vacances du territoire le cas échéant.

La participation implique :

- Une présence régulière aux réunions du groupe de travail organisées par la Cnaf ;
- Une implication renforcée au moment du suivi et de l'évaluation continue de l'expérimentation ;
- Un rôle actif dans l'accompagnement des partenaires et la diffusion d'une communication pédagogique claire à destination des familles et des gestionnaires.

Le périmètre exact et les modalités de l'expérimentation pour chaque Caf seront définis collectivement au sein du groupe de travail, sur la base des projets soumis. Le groupe assurera également un appui méthodologique commun, permettant des ajustements progressifs et une montée en compétence partagée.

Il est proposé de mettre en place à partir de janvier 2026 un groupe de travail composé de 5 à 8 CAF souhaitant prendre part à cette expérimentation en mobilisant des dynamiques locales et des acteurs locaux.

En outre, des services de la CNAF : (Dser¹, Dgfas², Dcri³), le LabParentalité et/ou des partenaires spécifiques tels que des associations nationales, pourront être associés à cette démarche d'expérimentation.

1 DSER : Direction des statistiques de l'évaluation et des ressources

2 Dgfas : Département de la gestion et du financement de l'action sociale

3 DCRI : Direction de la communication

Il est à noter que l'expérimentation sera également ouverte aux associations têtes de réseau nationales afin qu'elles puissent repérer des projets locaux pertinents au sein de leur réseau.

➤ **Un groupe de travail piloté par la Cnaf en lien avec la Caf 34 qui gèrent les dispositifs Vacaf et la PS vacances**

Il aura pour missions de :

- **Coconstruire un cahier des charges** de cette expérimentation.
- **Réfléchir, formaliser ou adapter des outils de communication** pour les Caf engagées, les partenaires, les familles...
- **Participer à la définition et à la structuration des modalités de suivi, d'évaluation et de gestion** de l'expérimentation pour :
 - S'assurer de la bonne mise en œuvre de l'expérimentation ;
 - Apporter collectivement des réponses aux éventuelles difficultés et des correctifs si besoin ;
 - Evaluer l'impact qualitatif et quantitatif de cette offre d'accompagnement pour les familles et les structures d'accompagnement et de vacances ;
 - Evaluer la complémentarité avec le volet 1 de la prestation de service « Vacances » ;
 - Evaluer la complémentarité avec les aides individuelles en particulier les aides aux vacances sociales.
- **Produire et valoriser les bilans de cette expérimentation à travers notamment :**
 - La réalisation d'enquêtes et d'entretiens auprès des parents et des partenaires ;
 - La diffusion de questionnaires ;
 - L'analyse des données recueillies ;
 - La publication de bilans annuels sur la période 2026-2027

➤ **Calendrier de l'expérimentation :**

Ces éléments sont donnés à titre indicatif et pourront être complétés selon les besoins de l'expérimentation.

Période	Objectifs principaux
Novembre/décembre 2025	Diffusion de l'appel à candidatures aux Caf
Janvier 2026	Analyse des candidatures reçues et notification officielle aux CAF sélectionnées
19 janvier 2026	Réunion de lancement de l'expérimentation et planification des travaux
Février-mars 2026	Formalisation du lien avec les Caf des partenaires de l'expérimentation de la PS Vacances

Période	Objectifs principaux
Avril - décembre 2026	Déploiement opérationnel de l'expérimentation (Elaboration des questionnaires évaluation, accompagnement du lien Caf avec les porteurs de projet...)
Octobre - décembre 2026	Observation et analyse des résultats qualitatifs et quantitatifs de l'expérimentation, restitution des résultats intermédiaires
Janvier - octobre	Suivi opérationnel de l'expérimentation
Octobre – Décembre 2027	Analyse des résultats qualitatifs et quantitatifs, restitution des résultats et formulation de recommandations

➤ **Modalités de participation à l'expérimentation :**

La réunion de lancement des travaux pour les CAF sélectionnées est prévue pour le 19 janvier en distanciel.

Pour sélectionner les Caf expérimentatrices, les critères principaux seront :

- Un engagement dans le portage de l'axe vacances de la branche famille
- Un intérêt particulier pour le développement de la politique vacances, de la qualité des projets et du nombre de familles accompagnées au niveau local, notamment dans les départements d'outre-mer.
- L'identification et la mobilisation de structures locales volontaires et compétentes pour assurer cet accompagnement sur leur territoire d'expérimentation
- La diversité des spécificités territoriales (territoires à dominante rurale / urbaine, Dom...) ;
- L'existence de gestionnaires de nature différente (collectivités, associations).

Les Caf intéressées par cette démarche devront adresser la fiche de candidature incluant l'identification des structures partenaires identifiées en annexe **au plus tard le 19/12/2025**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Directeur comptable et financier, Madame, Monsieur le Responsable de Centre de ressources, l'expression de mes salutations distinguées.